

CENTENAIRE DE LA CGT

L'intérêt de célébrer un anniversaire, surtout lorsqu'il s'agit d'un centenaire, c'est de revenir sur l'origine, d'examiner l'évolution, bref de faire le point, de tirer le bilan des actions menées, des positions prises au cours des ans.

Mais il ne suffit pas de vieillir, encore faut-il rester fidèle aux idées qui ont présidé à la naissance. En ce qui concerne la CGT, nous n'avons pas d'inquiétude. Créée par deux organisations fondées sur des principes sans faille de lutte de classes — la Fédération des syndicats et la Fédération des bourses du travail —, elle est toujours bien ancrée sur ces bases.

Les tendances

Trois tendances, dès le début, étaient présentes au sein de la Confédération générale du travail : les marxistes, les anarcho-syndicalistes et les syndicalistes révolutionnaires, les réformistes. Dans les premières années, l'influence des anarcho-syndicalistes fut prépondérante. Ce sont eux, comme le disait un jour un éminent secrétaire de la CGT, qui lui ont donné ses premières lettres de noblesse par les combats sans merci qu'ils ont menés contre l'exploitation

féroce que subissait la classe ouvrière à cette époque. Certes, avec le recul du temps, on peut critiquer tel ou tel aspect des luttes, hausser les épaules devant le mythe de la « grève générale insurrectionnelle et expropriatrice » qui devait chasser le capitalisme et établir « la Sociale ». Ce serait oublier l'âpreté des grèves, l'indicible misère des travailleurs. On pouvait légitimement penser que cette situation ne serait pas supportable longtemps, qu'il suffirait que les ouvriers organisés donnent l'impulsion nécessaire pour que, d'un coup, la société capitaliste soit abattue.

L'action directe

On a aussi présenté souvent l'*action directe* préconisée par la majorité des cégétistes d'alors, comme l'apologie de la violence sans discernement. Certes les actions étaient parfois violentes, mais elles ne l'étaient pas du fait des ouvriers, elles étaient de la responsabilité des patrons et des gouvernements qui n'hésitaient pas à envoyer l'armée tirer contre des foules désarmées, qui avaient le seul tort de demander un peu plus de pain.

L'action directe, c'est celle qu'exercent les travailleurs sans intermédiaires (les parlementaires, par exemple). Elle peut être légale ou illégale, bien entendu, et elle n'est pas nécessairement violente. Le grand conflit du *Parisien libéré* a été

l'exemple type, de nos jours, d'une lutte menée à coups d'actions directes, légales et illégales, contre un patron qui, lui, n'employait que des moyens illégaux, mais directs, avec l'appui d'un gouvernement chargé théoriquement de faire appliquer les lois. C'est grâce à ces actions, et à leur solidarité, que les travailleurs de la presse et du livre, groupés dans leurs syndicats, leur Fédération et la CGT, ont pu sortir meurtris mais vainqueurs du dur combat que les forces réactionnaires liguées contre eux les avaient contraints à mener.

La Charte d'Amiens

De même la position prise par la majorité des congressistes au congrès d'Amiens, en 1906, dans la résolution adoptée qui est connue sous le nom de « Charte d'Amiens », fut perçue par certains comme un rejet sans appel de la « politique », comme la volonté de « ne pas faire de politique ». Ce qui n'est pas exact. La CGT ne voulait pas s'interdire de faire de la politique — car vouloir ardemment changer une société pour en instaurer une autre, qu'est-ce, sinon de la politique ? —, ce qu'elle voulait c'était faire la politique que les syndicats qui la composaient décideraient de faire et non celle d'une organisation politique, fût-elle amie. Le dernier paragraphe de la résolution j'affirme sans ambiguïté :